



## Sucession de son vivant

-----  
Par Sand33

Bonjour,

Comment évaluer un bien immobilier pour une transmission de son vivant à sa fille en gardant l'usufruit ?

Pour un bien immobilier évalué 250 000 euros sur le marché, combien coûterait environ les droits de succession dans le cadre cité au dessus ?

Merci de votre réponse.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il ne s'agit pas d'une succession, mais d'une donation de la nu-propriété.

La valeur respective de l'usufruit et de la nu-propriété est liée à votre âge.

Les taxes sont d'environ 20% sur le montant au delà de l'abattement de 100000 euros.

Auquel vous ajouterez les frais de notaire.

Si vous prenez en charge les taxes alors que c'est votre fille qui devrait les payer, c'est plus avantageux.

[url=https://www.notaires.fr/fr/donation-succession/donation/la-donation-avec-reserve-d%E2%80%99usufruit]https://www.notaires.fr/fr/donation-succession/donation/la-donation-avec-reserve-d%E2%80%99usufruit[/url]